

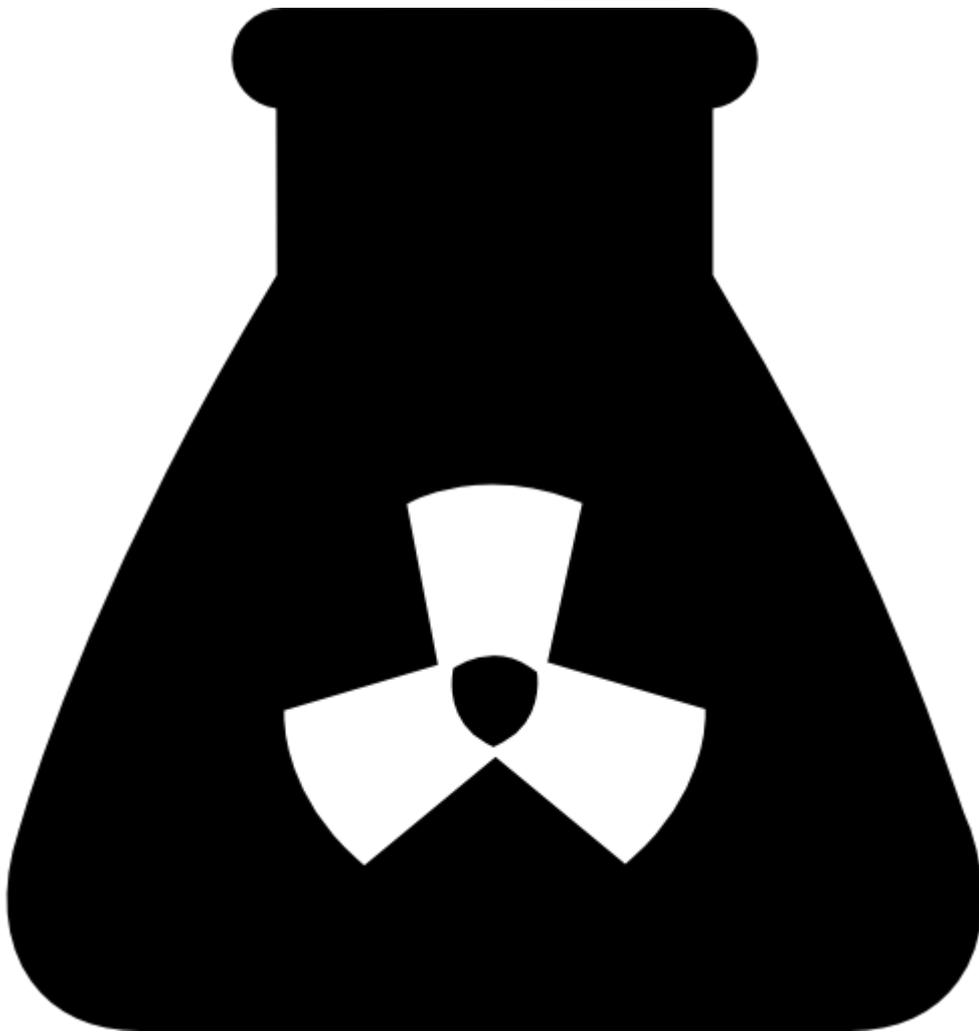
Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Unitech-recours-autorisation>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Juridique > Nos actions juridiques > **Recours contre l'autorisation environnementale accordée à l'entreprise
Unitech**

22 juin 2020

Recours contre l'autorisation environnementale accordée à l'entreprise Unitech

Le 8 juin 2020, la préfète de la Haute-Marne s'est empressée, suite au déconfinement, d'autoriser la construction d'Unitech, cette laverie censée traiter le linge radioactif de toutes les centrales françaises, ainsi que de son espace de décontamination de matériaux issus de la filière nucléaire.



Avec le même empressement, l'entreprise Unitech a voulu imposer sa marque sur le territoire en entamant des travaux sur la Joinchère à Suzannecourt, au bord de la Marne ; sûrement espère-t-elle ainsi nous mettre face au fait accompli.

Nous sommes fermement opposés à la construction de cette installation, qui polluerait les eaux de la Marne.

Et contrairement à Mme Degiovanni, nous relevons que le dossier présenté par cette entreprise présente de graves lacunes. En effet, bon nombre d'éléments en matière environnementale (aquatique et atmosphérique) sont, volontairement ou non, omis des documents présentés.

De même, Mme Degiovanni ne semble pas avoir pris en compte les critiques, pourtant nombreuses, qui ont pu être recueillies au cours de l'enquête publique ; nous pourrions aussi nous questionner sur l'indépendance des commissaires enquêteurs dans la rédaction de leur synthèse.

Enfin, l'entreprise Unitech France pourra-t-elle assurer financièrement les coûts liés à un accident industriel ou une forte pollution, ou laissera-t-elle notre territoire à l'abandon ? Les emplois promis seront-ils pérennes, ou s'agira-t-il, une fois de plus, d'un travail intérimaire et déqualifié ? La santé financière de cette entreprise ne laisse, en l'occurrence, rien augurer de bon.

Pour toutes ces raisons, les associations Nature Haute Marne, Eodra, Greenpeace France, Réseau "Sortir du nucléaire" ainsi que deux conseillers municipaux de Joinville, Sybille Patin et Gérard Mattera, assistés de Me Samuel Delalande, ont déposé un référé suspension, en plus de leur recours, afin de faire suspendre les travaux en attendant le jugement du tribunal sur le fond du dossier.

L'audience a eu lieu le 10 juillet 2020 au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Ce dernier a finalement rejeté notre référé au motif qu'aucun des arguments soulevés ne serait de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée. Nous attendons maintenant l'examen de notre recours au fond.

Téléchargez l'ordonnance de rejet



Autorisation Unitech - Ordonnance de rejet référé 17/07/20